



ARRÊTÉ DU MAIRE

Objet : **Acte de nomination de régisseur mandataire pour la régie de recettes du cinéma / Madame DESCHAMPS-COTTIN Clelia**

Service : *Finances (CB)*

Monsieur le Maire de la commune de Gex,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la décision du Maire, en date du 6 juillet 2000 créant une régie de recettes pour le cinéma,

VU l'arrêté en date du 6 juillet instituant cette régie,

VU l'arrêté du 26 août 2004 nommant Monsieur Luc VERMOT régisseur de recettes et Monsieur Benjamin GONDARD, suppléant,

VU les arrêtés modificatifs en date du 16 janvier 2007, 16 juin 2011, 18 novembre 2011, 26 juin 2013, 7 février 2017, 23 janvier 2018, 29 novembre 2018, 15 avril 2019, 15 février 2021 20 janvier 2022 et 26 novembre 2024,

VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 26 novembre 2025,

ARRÊTE

Article 1 : Madame DESCHAMPS-COTTIN Clelia est nommée mandataire de la régie de recettes pour l'encaissement des droits d'entrée au cinéma municipal, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

Article 2 : Le mandataire ne doit pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitué comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du nouveau code pénal.
Il doit encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie.

Article 3 : Le mandataire est tenu d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Article 4 : Le Maire et le comptable publique assignataire de Gex sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Une ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- ⊕ Madame la responsable du service des finances de la ville de Gex,
- ⊕ Monsieur le responsable du service des ressources humaines,

- Monsieur le comptable public,
- Monsieur le régisseur titulaire,
- Monsieur le mandataire.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 28 novembre 2025
Le Maire,
Patrice DUNAND



Visa du régisseur titulaire précédé de la formule manuscrite « Vu pour acceptation »
Luc VERMOT

Visa du mandataire précédé de la formule manuscrite « Vu pour acceptation »
Clelia DESCHAMPS-COTTIN